

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2013

Date de convocation : 26 août 2013

L'AN deux mil treize, le trois septembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Jean Jacques LOUSTAUDAUDINE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mr Jean Jacques LOUSTAUDAUDINE,
Mmes Stéphanie ERGUY, Marie Noëlle AROTCE, Michèle EPELVA, Patricia TICOLET,
Elisabeth HOURDEBAIGT-CAMY.
Mrs Roger MENDIVE, Gilbert HARGUINDEGUY, René ETCHEPARE, Michel DIHARCE,
Jean Pierre UHALDE, Xavier IRIBARREN, Patrick BOUYSSOU, Olivier DARRIEUX-
JUSON, Jean Louis FOURCADE, Philippe ETCHEGOYEN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mmes Agnès BORDENAVE, Babeth LAHARGOU

Madame Marie Noëlle AROTCE a été désignée secrétaire de séance.

1°) – Approbation du compte rendu de la réunion du 3 juillet 2013

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 juillet 2013.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) – Approbation du Contrat Territorial d'Amikuze

Par délibération du 29 novembre 2012, le Département des Pyrénées-Atlantiques s'est engagé dans une nouvelle politique de développement dynamique et solidaire des territoires.

Cette politique contractuelle du département en direction des communes et de leurs E.P.C.I. entend bâtir, à partir des 32 territoires intercommunaux, un nouveau mode de relation basé sur le partage des enjeux de développement des territoires et sur le financement équitable des projets.

Le contrat de territoire traduit l'engagement des parties sur la réalisation d'un programme d'investissement, sur quatre ans, susceptibles d'être soutenu par le département dans la limite de l'enveloppe territoriale de 5 372 238 euros.

Au travers du contrat territorial de développement, le département souhaite prioriser son intervention autour de trois orientations stratégiques :

- Orientation n° 1 : « soutenir des projets de territoires garants de solidarité »,
- Orientation n° 2 : « renforcer l'attractivité des territoires »,
- Orientation n° 3 : « assurer une gestion durable de l'espace départemental ».

Deux enjeux de développement durable, complémentaires aux orientations stratégiques sont également des priorités affirmées par le département : la performance énergétique et l'accessibilité.

Le contrat est constitué :

- Des articles juridiques engageant les cocontractants,
- D'annexes intégrant le portrait de territoire, ainsi qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des projets d'investissement du territoire retenu.

Par ce contrat, qui prend fin le 31 décembre 2016,

- Les maîtres d'ouvrages s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer l'exécution des opérations identifiées dans le délai imparti afin de permettre au département de verser les subventions correspondantes,
- Le département, quant à lui, s'engage à financer les travaux du territoire d'Amikuze inscrits, dans la limite de l'enveloppe territoriale de 5 372 238 € et sous certaines réserves (respect des règles et procédures de programmation, de financement et sous réserve que, le cas échéant, les projets répondent aux conditionnalités précisées.
- Les travaux de voirie communale, pour lesquels une enveloppe spécifique est attribuée à chaque maîtrise d'ouvrage seront engagés annuellement.
- Le contrat précise enfin les modalités financières, les modalités d'avenant au contrat, les modalités de versement des subventions et le suivi-évaluation du programme d'investissements.

Concernant notre commune, les dossiers suivants ont été déposés, et ont fait l'objet des observations suivantes.

Objet de la demande	Coût estimatif A retenir	Taux prévus CI GI	Montant prévus. CI GI	Observations
Aménagement Pl Foirail et parkings	380 000,00 €		114 000,00 €	Ancien dossier voté
O.U.C. aménagement halles	1 013 642,00 €		60 000,00 €	Convention caduque. Projet nécessitant une nouvelle délibération
Réhabilitation de la mairie	260 000,00 €	20 %	52 000,00 €	A retenir sous conditions : sous réserve de l'examen du dossier technique
Réhabilitation maison associations				Pour mémoire en vue d'un avenant
Chemins, caminos, camins...	2 503 000,00 €	20 %	500 000,00 €	A retenir sous conditions, sous réserve de l'examen du dossier technique Réalisation d'une étude de positionnement et faisabilité (invest et fonction.) Liens nécessaires avec les actions et acteurs locaux tant sur le plan touristique que culturel
Mise en accessibilité accueil pèlerins	50 000,00 €	20 %	10 000,00 €	A retenir sous conditions : sous réserve de l'examen du dossier technique. Adhésion au label tourisme et handicap
Ravalement du trinquet	90 000,00 €	20 %	18 000,00 €	A retenir
Restauration Orgue	260 381,00 €	20 %	40 095,25 €	A retenir
Travaux voirie 2013 à 2016	94 064,00 €	45 %	42 328,00 €	Enveloppe voirie contrat : 42 328 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat territorial d'Amikuze.

3°) – Travaux de ravalement du trinquet municipal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de travaux au trinquet municipal.

Les travaux, consistent en :

- La mise en place d'un échafaudage sur les quatre façades pendant 6 semaines,
- Décrépissage et mise en œuvre d'un enduit tri couche sur trois façades, finition enduit teinté
- Remplacement des avant-toits sur deux façades,
- Peinture du mur au-dessus des cuisines du restaurant, des avant-toits, impostes et boiseries,
- Dépose des appareils électriques sur la façade, mise en place des fourreaux pour encastrement des réseaux existants, pose des appareils électriques après mise en place du nouveau crépis.

Le coût prévisionnel T.T.C. de ce chantier s'élève à 74 473,72 €

Conformément au contrat territorial d'Amikuze, ce projet sera financé par le Conseil Général à hauteur de 14 895 € Le solde de l'opération soit la somme de 59 578,72 € pourra être autofinancée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux travaux de ravalement du trinquet municipal décrits ci-dessus, pour un montant T.T.C. de 74 473,72 €

ADOpte le plan de financement exposé ci-dessus.

4° – Travaux rue Saint-Pelage : Autorisation de signature d'une convention de groupement de commande

Sur le chantier de l'aménagement de la rue Saint-Pelage, pour lequel un marché TTC de 175 919,64 € a été signé avec l'entreprise CASTILLON, une partie relève de la compétence de la Communauté de Communes (environ 57 000 € pour la réalisation du parking et des trottoirs le long de la médiathèque).

Monsieur le Maire propose de signer une convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes Amikuze.

Il donne ensuite lecture du projet de convention par laquelle la commune est désignée comme coordonnateur mandataire du groupement ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.
Le coordonnateur est chargé des formalités de passation du marché et du paiement des factures.
La Communauté de Communes Amikuze sera invitée à régler sa part au moyen d'un titre de recettes établi par le coordonnateur.
L'assemblée, après en avoir délibéré autorise Mr le Maire à signer cette convention.

5°) – Demande de participation d'Amikuzeko Ikastola pour des sorties pédagogiques

Madame la Directrice d'Amikuzeko Ikastola sollicite une participation de la commune pour aider au financement des séjours et sorties pédagogiques.
Les élèves de maternelle sont allés deux jours à Mauléon, ceux du cycle 2 : deux jours à Bidarray et ceux du cycle 3 : 2 jours à Menditte ;
Huit élèves de Saint-Palais sont concernés par ces activités.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
DECIDE d'octroyer une subvention de 30 € par élève domicilié à Saint-Palais, soit la somme totale de 240 €
DIT que les crédits suffisants seront prévus au budget primitif 2013.

6°) – Signature de convention de passage

Afin de permettre le raccordement de la salle de spectacle, ERDF sollicite une servitude sur une bande de 3 mètres de large pour le passage d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 50 mètres sur les parcelles C, 911, 1070, 1073, 1075 et 1259.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de passage décrite ci-dessus.

7°) – ACCEPTATION DE LEGS

Monsieur Jacques GARAY, détenteur du fonds de films Léonard Berrogain, (56 bobines), souhaite léguer ces archives à la commune de Saint-Palais, afin d'assurer leur préservation et leur valorisation.

Il convient ensuite d'établir une convention avec le service des Archives Départementales afin de procéder à la numérisation de ce fonds, tout en s'assurant de la réutilisation à des fins non commerciales du contenu. La commune souhaite disposer d'une copie de ces films, de même que Monsieur GARAY.

D'autre part, l'association ARGITZE, légataire des films de Daniel et Peio GUELOT, souhaiterait également passer une convention avec les Archives Départementales en vue de la numérisation et la valorisation de ces documents.

Pour ce faire, l'association, après accord de Mrs Daniel et Peio GUELOT, lègue ce fonds à la commune de Saint-Palais, qui passera ensuite la convention avec les Archives Départementales.

A l'occasion de la signature de la convention avec les Archives Départementales, une cérémonie pourra être organisée à Saint-Palais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'accepter ces legs dans les conditions exposées ci-dessus,
DONNE délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

8° - Signature d'une convention de mise à disposition de locaux scolaires

Monsieur le Maire soumet à l'examen de l'assemblée, le projet de convention de mise à disposition du gymnase et des vestiaires du collège Léon Bérard, en dehors du temps scolaire pendant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, au profit de l'USSP Athlétisme, le mardi et vendredi de 18 h à 20 h.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition ci-dessus désignées.

9°) – Désignation d'un élu référent pour suivre la démarche de prévention des risques

Le service Santé Sécurité au travail du Centre de Gestion se met gratuitement à la disposition des communautés de communes pour aider à faire l'évaluation des risques professionnels et à construire le plan d'action.

La commune et le SIRP Ikas Bidea se sont inscrits dans cette démarche.

L'assemblée, après en avoir délibéré,
DESIGNE Madame Patricia TICOULET, élu référent pour suivre cette démarche de prévention des risques.

10°) – Rapports annuels

Les syndicats d'assainissement collectif, d'adduction d'eau potable et production d'eau d'Auterive ont fait parvenir les rapports annuels 2012 sur le prix et la qualité du service public.

Ces documents sont à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

11°) – QUESTIONS DIVERSES

Mr Jean Louis FOURCADE regrette que sur la rue Thiers, on perd des places de stationnement. Deux pots de fleurs suffiraient en face du marché couvert.

Mr Michel DIHARCE informe l'assemblée, qu'il a constaté une consommation électrique très élevée au complexe sportif Airetik et notamment au mur à gauche et à la salle bleue. Cela est dû à l'utilisation excessive par les établissements scolaires de la lumière et du chauffage.

Il ajoute que des travaux sont prévus pour réguler cette consommation : coupure des quatre aérothermes et 2/3 des lumières.
Ces travaux engendreront une économie de 160 kwatts par jour.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 55.